N° 8 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Samedi 8 Janvier 1910

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près de théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 151)
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —
Les annonces seront reçues aux Bureaux du Journal ; à Paris, dans nos Bureaux 90, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

LA JOURNÉE

— Le ministère des Colonies fait connaître un engagement au Tonkin, au cours duquel nous avons eu un capitaine tué et plusieurs blessés.

— A Orléans, ont eu lieu les obsèques de Léon Delagrange.

— A Meurinion-le-Grand, Latham s'est élevé à 1000 mètres d'altitude.

LIRE EN DEUXIÈME PAGE
NOS DERNIÈRES DÉPÊCHES

OPINIONS

La Société des Nations

Pour la Société des Nations, tel est le titre du volume que vient, il y a quelques semaines, de donner M. Léon Bourgeois, et qui sera lu avec le plus vif intérêt non seulement dans les milieux politiques, mais encore par tous ceux qui s'intéressent aux questions de droit international public.

C'est en 1899 que, pour la première fois, s'est réunie à La Haye la Conférence de la Paix, convoquée sur l'initiative du tsar Nicolas. Une seconde Conférence tint ses assises dans la même ville en 1907.

M. Léon Bourgeois, qui, avec le titre de premier délégué, représenta la France à l'une et à l'autre, exerça sur leurs délibérations une influence prépondérante. Soit comme président de la première Commission, celle qui s'occupait des questions d'arbitrage, soit au cours des séances plénières, il eut à maintes reprises l'occasion d'intervenir dans les débats, et presque toujours c'est en faveur de la thèse soutenue par lui que la majorité s'est prononcée.

L'ancien président du Conseil a eu l'heureuse pensée de réunir en volume ses discours prononcés par lui dans ces différentes circonstances, en 1899 et en 1907. Il y a joint celui qu'au Congrès tenu à Reims, au mois de mai 1909, il a consacré à l'examen des conditions de la paix.

De là le volume qui paraît aujourd'hui, et dont le titre seul constitue tout un programme.

Ce programme, en lisant les discours de M. Léon Bourgeois, on s'aperçoit qu'il ne l'a jamais perdu de vue et que tous ses efforts à La Haye ont tendu à rendre plus solides les liens juridiques existant entre les nations et susceptibles de leur permettre de résoudre pacifiquement, dans l'avenir, les conflits qui, précédemment, n'auraient pu l'être que par la force.

C'est un principe tout nouveau dans les rapports des peuples entre eux que celui de l'arbitrage.

L'idée, quelque belle et noble qu'elle soit, n'en a pas été admise immédiatement par tous les pays. Des résistances nombreuses se sont manifestées, dont la Conférence a fini par triompher au moins en partie.

Peu à peu, les préventions qui tout d'abord s'étaient manifestées ont disparu pour faire place à la confiance. Pour se rendre compte du chemin parcouru depuis dix ans dans cet ordre d'idées, il faut rapprocher les solutions auxquelles on s'est arrêté en 1899 de celles qui ont été acceptées en 1907. Il faut voir le nombre des Etats faisant des réserves diminuer, comme diminue aussi l'importance de ces réserves.

C'est cette constatation que permet de faire le lecture du volume de M. Léon Bourgeois, qui ne se contente pas d'ailleurs d'indiquer les progrès réalisés jusqu'ici, mais montre ceux qui peuvent l'être encore dans l'avenir.

Avec beaucoup de raison, notre ambassadeur extraordinaire à La Haye a pris des exemples qui, mieux que de longs discours, permettent de juger combien se sont modifiés, depuis dix ans, les principes du droit international public.

Les exemples choisis sont ceux relatifs aux incidents de Hull et de Casablanca.

Il n'est pas douteux qu'à une autre époque des incidents de cette nature auraient eu infailliblement pour résultat un conflit armé entre l'Angleterre et la Russie, l'Allemagne et la France.

Grâce au principe d'arbitrage, grâce à la Cour Suprême de La Haye, c'est pacifiquement que l'un et l'autre ont été réglés.

Les peuples peuvent juger par là de l'importance des résultats déjà obtenus. Ceux-ci, sans doute, ne sont point les encore qu'on le doit souhaiter. Mais s'est qu'en pareille matière non seulement il faut vaincre les préjugés et les préventions, mais encore donner à toutes les parties contractantes la certitude qu'aucune des mesures adoptées ne peut porter atteinte soit à leurs intérêts, soit à la situation qu'elles occupent dans le monde.

C'est ainsi que les règles de l'arbitrage ne peuvent être imposées par la majorité et elle, pour être établies, elles ont besoin du consentement unanime de toutes les puissances intéressées.

Mais les progrès réalisés en 1907 indiquent ceux qui pourront être encore dans l'avenir. Les gouvernements, accoutumés à n'avoir recours dans leurs querelles qu'à la force, ne sont pas encore faits à l'idée de les faire juger d'après les principes du droit.

Ils y viendront peu à peu, poussés par les peuples qui, aux, ont une notion plus moderne des rapports internationaux.

Le volume de M. Léon Bourgeois est un de ceux qui, à ce point de vue, doivent compléter l'éducation des peuples et, par elle, influer sur l'opinion des rois et chefs d'Etat. A ce titre encore, c'est un excellent livre.

Alfred MASSE,
Député.

AU JOUR LE JOUR

Machiavélisme épiscopal

Va-t-il y avoir en Belgique une question dynastique, et verra-t-on quelque jour chez nos voisins, le « prétendant » fils du roi Léopold et de la baronne de Vaughan, revendiquer ses droits à la couronne de son père ?

C'est une question qu'il est permis de se poser depuis que, par un mandement fameux, l'épiscopat belge a proclamé urbi et orbi la validité du mariage religieux entre le vieux roi et Mlle Caroline Delacroix.

En quoi la nécessité de cette proclamation se faisait-elle sentir, s'est ce que nous encore en train de se demander tous les gens sensés de Belgique et d'ailleurs. Quel intérêt pouvait avoir le peuple belge à apprendre qu'une cérémonie religieuse fût venue consacrer la *extrême* une union qui n'ajoute rien à la gloire du roi défunt ? » Il ne faut pas dévoiler les secrets de l'alcôve, » disait, non sans raison d'ailleurs, M. Joseph Prudhomme ; quel mobile a donc bien pu pousser le haut clergé belge à jeter ce renseignement en pâture à une curiosité de mauvais aloi ?

Chose plus curieuse encore, le mandement de l'archevêque de Malines coïncide précisément avec une étrange campagne qui, dans certains organes clérieux se déchaîne contre le roi Albert ; la haute culture du nouveau roi, sa réputation d'esprit solaire, jointe à toutes les idées modernes ne sont pas sans inspirer de vives inquiétudes au parti clérical belge qui appréhende de voir dans le nouveau règne une diminution de son autorité et de son influence ; *inde irae...*

Saisissez-vous dès lors le rapport entre cette campagne et l'inconcevable manifestation de Mgr Mercier et ses quatre acolytes ? Eu affirmant l'existence d'un mariage religieux entre le roi et la baronne le clergé belge pose aux yeux des catholiques taylistes la question de la légitimité des enfants issus de ce mariage ; il les oblige à concevoir que l'aîné de ces enfants est le descendant religieusement légitime de Léopold et devrait, à ce titre, occuper le trône.

On ne peut s'empêcher de voir là un avertissement à l'égard du nouveau roi et, qui sait, peut-être une menace.

Espérons qu'elle ne troublera pas le sommeil du roi Albert ! Et souhaitons surtout qu'elle ne l'empêche pas de réaliser l'œuvre d'épuration qui s'impose en Belgique, sans vouloir dire de la débarrasser de la moinerie de tout froc et de toutes cornettes qui, comme un vol de gerfauts hors du charnier natal » s'est abattue sur ce malheureux pays pour en faire sa victime.

Pierre RAMBAUD.

A QUI LA FAUTE ?

M. Maurice Barrès aperçoit la fin de la fin dans la procédure régulière et légale qui se poursuit à Grisy-Suisnes. Par suite de son mauvais état, l'église de cette commune ne peut plus servir au culte. Elle a été désaffectée. Elle va être vendue aux enchères publiques.

Et M. Barrès d'écrire au président du conseil pour lui demander s'il « assistera les bras croisés » à ce spectacle. Le député nationaliste se trompe d'adresse. C'est au pape qu'il doit envoyer ses supplques, s'il veut éviter que peu à peu les édifices de culte disparaissent sous un ensoucellement de ruines.

Les églises appartiennent aux communes. Si cette propriété est grevée d'une servitude d'affectation, rien n'oblige les municipalités à employer les deniers de tous les contribuables à la réfection d'un édifice qui sert à quelques-uns.

Les mirabiliarii romains commencent à s'apercevoir de la différence existant entre « l'occupation temporaire » et le « titre juridique » qu'ils ont refusé avec dédain. Par trois fois successives, la majorité républicaine leur a facilité l'obtention de ce titre juridique. Par trois fois, elle a accommodé les taxtes aux exigences de Rome, afin de permettre au clergé et aux fidèles de concilier leurs devoirs de Français et leurs devoirs de catholiques. A chaque concession nouvelle, Rome a répondu par un nouveau veto.

Les catholiques recueillent aujourd'hui les fruits qu'ils ont eux-mêmes fait pousser.

Les fonctionnaires candidats

M. Gauthier de Clagny, député nationaliste de Seine-et-Oise, vient d'écrire au président du Conseil pour lui demander « d'inviter les divers fonctionnaires, candidats aux élections prochaines, à ne faire aucune manifestation de candidature tant qu'ils ne seront pas en congé régulier ». Il demande enfin au président du Conseil de décider « que ces congés ne partiront que du jour de l'ouverture de la période électorale et seront accordés sans indemnité ni traitement ».

Pêle-Mêle-Semaine

Si nous parlions théâtre ?.... Ne craignez rien ; aucune allusion, même légère, ne sera faite à « Chantecler ». Mais le moment est propice à s'occuper un peu des scènes de la région.

Une récente délibération du Conseil municipal de Douai, la première au théâtre de Lille — avant qu'à Paris, a. v. p. — de « La Glaneuse » de MM. Bernède et Feurdrain ; enfin l'interview que nous avons publiée hier, de M. le Maire de Lille, nous y convient.

Le premier magistrat de la ville de Lille n'est, comme on dit communément, débouté sur le terrain, que quelques mètres de briques déposent à présent, où s'élèvera le théâtre. A l'un de nos collaborateurs, il a dit ses desseins et confié ses espoirs : il a prononcé l'heure où l'édifice, enfin, serait prêt à être bourouné de son fait.

Monsieur le Maire est bon enfant et volontiers narquois. Il aime à bablement se librer d'un pas difficile et le théologisme n'est point pour l'effrayer. Comme, curieusement, notre rédacteur revenait sur cette étrange histoire de la pose de la première pierre, il expliqua le mystère dont fut entourée cette cérémonie (!) en s'affirmant « l'ennemi de tous les cortèges bruyants », et, en général, « de tout pompiérisme ».

M. Ch. Delesalle n'a pas dans le cœur un plumet de pompier qu'il sommeille, si j'ose cette métaphore hardie, allons tant mieux !

Ou plutôt non, tant pis, mille fois tant pis pour lui, car son non-pompiérisme lui vaut une mercurielle, de l' « Echo du Nord » lui-même :

« Il se fut agi d'un spectacle immoral, — dit notre confrère lillois, en portant de cette pose de la première pierre en cadimini — qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

« Cette pose piteuse et comme honteuse s'est digné ni de la ville de Lille, ni de la municipalité, ni de personne... »

Diable ! comme on dit à Lille, il ma semble que M. Delesalle se fait offrir un lanceur cigare !

⁂

Mais ne nos égarons pas dans les sentiers de la diversion et revenons, je vous prie, aux pronostics et aux projets de notre maire.

Il a donc pris une pose inspirée et, les yeux demi-clos, a dit d'une voix de rêve : « Je vois.... je vois le théâtre.... je vois ses nuire blancs.... je vois M. Cordonnier, d'un geste à la Mounet-Sully, bien imité, enfilant notre nouvelle salle de spectacles... Je vois... je vois le soir de l'inauguration ... je vois la salle ruisselante de lumière, où jouent le « gratin » des « artistes... » je vois les femmes-actrices, les mères-actrices des acteurs... je vois à la porte, bégle d'admiration, les bons contribuables qui auront payé toutes ces pierres et tout ce tra-la-la...

— Car vous pensez bien, a-t-il dit, en reprenant sa voix naturelle et en s'exprimant comme vous et moi, que nous laisserons toutes ces polites gens à la porte. Peut-être, oui, peut-être, le lendemain, donnerons-nous tout de même une représentation gratuite et populaire avec Aïschin, premier de drame à Ménilmache, et Mlle Chose, seconde ingénuité des premières, aux Folies-Méricourt...

« D'abord, je me propose de ne plus donner de places gratuites au théâtre. Vous comprenez que le public « chic » est offusqué du volainage quelquefois gênant des spectateurs gratuits. Mais à la Salle de la place Sébastopol, une fois par semaine, nous offrirons une représentation gratuite... »

Outre qu'on est en droit de se demander ce que, au point de vue pratique, une pareille combinaison pourrait bien donner, il serait curieux de savoir ce que le public des populaires va en penser.

Mais M. Delesalle n'a pas achevé sans s'apitoyer sur la dureté des temps pour les comédiens.

— Le théâtre, a-t-il dit, va en périclitant (et il y a du vrai dans cet aperçu ingénieux) ; on lui préfère les cinémas et les cafés-concerts, où l'on peut consommer et fumer son cigare ».

⁂

Le théâtre va périclitant.

Hélas ! que j'en ai vu tomber de directeurs ! A qui la faute ? A eux, aux artistes, au public ?

Peut-être un peu à tout le monde, mais surtout au public qui déserte, en effet, le théâtre, si préfère, aux stances de Weriber, un couplet canaille, chanté par une petite femme cruche « à ce spectacle. Le député nationaliste se trompe d'adresse. C'est au pape qu'il doit envoyer ses supplques, s'il veut éviter que peu à peu les édifices de culte disparaissent sous un ensoucellement de ruines.

Les églises appartiennent aux communes. Si cette propriété est grevée d'une servitude d'affectation, rien n'oblige les municipalités à employer les deniers de tous les contribuables à la réfection d'un édifice qui sert à quelques-uns.

Les mirabiliarii romains commencent à s'apercevoir de la différence existant entre « l'occupation temporaire » et le « titre juridique » qu'ils ont refusé avec dédain. Par trois fois successives, la majorité républicaine leur a facilité l'obtention de ce titre juridique. Par trois fois, elle a accommodé les taxtes aux exigences de Rome, afin de permettre au clergé et aux fidèles de concilier leurs devoirs de Français et leurs devoirs de catholiques. A chaque concession nouvelle, Rome a répondu par un nouveau veto.

Les catholiques recueillent aujourd'hui les fruits qu'ils ont eux-mêmes fait pousser.

Les fonctionnaires candidats

M. Gauthier de Clagny, député nationaliste de Seine-et-Oise, vient d'écrire au président du Conseil pour lui demander « d'inviter les divers fonctionnaires, candidats aux élections prochaines, à ne faire aucune manifestation de candidature tant qu'ils ne seront pas en congé régulier ». Il demande enfin au président du Conseil de décider « que ces congés ne partiront que du jour de l'ouverture de la période électorale et seront accordés sans indemnité ni traitement ».

bien supérieure au modèle, car elle supprime les chocs qu'éprouvent à chaque pas les hommes et les animaux, avantage d'une telle importance que cette machine sera un immense bienfait pour l'humanité tout entière. »

Et c'est ainsi que, par un jeu de pistons, de bielles, de verrous, de ressorts, plutôt compliqué et dont je vous fais grâce, on munira de jambes artificielles — naturellement — les automobiles, les fiacres, les bruettes et même les canons. Fini des roues ! elles ont fait leur temps.

Voici, pour conclure, — il faut bien que tout ait une fin — comment l'inventeur entend l'application de son système :

« Artillerie. — La principale est l'artillerie. On aura des canons blindés invulnérables, car, s'il n'en est pas ainsi sur mer, c'est que les canons peuvent y être énormes, tandis que sur terre leurs dimensions sont limitées par la largeur des chemins. La défense aura donc la supériorité sur l'attaque, car l'obus n'est assuré qu'au repos en cercle. Ainsi cette machine assurera la paix, ce beau rêve de tant de grands esprits.

« Une autre application très importante est le Lasous, qui assurera l'abondance des récoltes en les mettant à l'abri des sécheresses et des inondations par un profond défoncement du sol. »

Dommage, tout de même, que de pauvre Alphonse Allais — dont les inventions stupéfiantes ont amusé une génération — soit décédé !

CH. DE LA RUE.

LES OBSÈQUES de l'aviateur Delagrange

Les obsèques de Léon Delagrange ont eu lieu, hier matin, à Orléans.

Parmi les couronnes qui s'amoncelaient autour du catafalque, on remarquait celles offertes par M. Louis Blériot et les mécaniciens du défunt, par les aviateurs et le personnel de Port-Aviation, l'Aéro-Club de France, la Ligue nationale aérienne, les habitants de Juvisy, ceux de Savigny-sur-Orge, etc.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Paul Gitton, adjoint au maire, représentant la ville d'Orléans ; Charles Villepastour, représentant la Ligue méridionale aérienne et l'Aéro-Club du Sud-Ouest ; Paul de Champvallins, président de l'Aéro-Club du Centre ; Charles Paulmiers, Marcel Bigot, amis de la famille, et Guyot, aviateur orléanais.

Derrière le char funèbre, un maître des cérémonies portait sur un coussin la croix de chevalier de la Légion d'honneur, dont le défunt était titulaire depuis le mois de juillet.

Venaient ensuite les délégations et les personnages officiels, MM. Virenque, secrétaire général de la préfecture, représentant le président du conseil et le ministre des travaux publics ; le général Ferri, représentant le 9e corps ; Fernand Rabier, député ; Courtin-Rossignol, maire d'Orléans ; Meairezat, premier adjoint au maire de Bordeaux, représentant la municipalité bordelaise ; une délégation de l'Aéro-Club de France ayant à sa tête M. G. de Castillon de Saint-Victor, et la plupart des notabilités officielles de la région.

Au cimetière, cinq discours ont été prononcés par M. Castillon de Saint-Victor, au nom de l'Aéro-Club de France ; le commandant Renard, au nom de la Ligue nationale aérienne et des ingénieurs aéronautes ; M. Meairezat, au nom de la ville de Bordeaux ; le président de l'Aéro-Club du Centre ; le maire d'Orléans.

ECHOS

Question troublante.

Elle se pose, à propos du meeting d'aviation d'Hélopolis, dont une dépêche envoyée du Caire nous annonce que les préparatifs sont à peu près terminés.

La piste est tracée en plein désert, et, comme il faut penser à tout, on a imaginé en bordure de cette piste une tribune spéciale, isolée et grillée, qui sera occupée par les dames turques.

Cette tribune grillée sert, en outre, à abriter des eunuques. Du moins, l'autorité musulmane a-t-elle décidé ainsi. Mais l'autorité musulmane se rend-elle compte de ce qu'il y a désormais de pudrit en de telles précautions ?

Dans cette tribune grillée et l'eunuque peuvent protéger contre nos curiosités de *terriens* la dame turque. Mais qui la protégera contre l'aviateur ?

Qui empêchera que l'homme-oiseau, flânant au-dessus des harems, n'abaisse un regard amoureux ce qui n'y passe ? Va-t-il falloir transformer l'architecture des maisons, couvrir les cours, étendre des voiles sur les jardins, — tormer, pour assurer cette police de l'air, des équipes d'eunuques-oiseaux ?

Voilà de quoi jeter la désarroi dans tout l'Islam !

Tous jumeaux.

M. Moreau, chauffeurier à Blois (Indre-et-Loire), fusait baptiser dimanche dernier ses deux filletes, deux jumelles. Les parrains étaient les deux fils, jumeaux aussi, de M. Duchesne, de la même commune ; les deux marraines étaient les deux filles de son beau-frère, M. Feiland, également jumelles.

Oiseaux ennemis.

Les oiseaux fuient les champs d'aviation. Au début des expériences de nos aviateurs, c'étaient des hécatombes de petits oiseaux autour des aéroplanes.

Moineaux et pinsons ont vite vu le danger qui planait sur eux et autour de nos vélodromes, là où tait la vida.

On nicra, après cela, l'intelligence des bêtes...

L'ESPRIT DE LOUS

A propos de la mort du dernier chef des Indiens Peaux-Rouges :

— Ces ont fait du pittoresque aux Etats-Unis. Maintenant, les voyageurs amateurs d'émotions fortes en sont réduits à implorer :

— Un petit Sioux, s'il vous plaît !

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

UN COMBAT AU TONKIN

Dans un engagement avec des réguliers chinois nous avons un capitaine tué ; un lieutenant, un sergent et deux tirailleurs blessés.

Cent cinquante réguliers chinois, mutinés et déserteurs, se sont réfugiés avec armes et bagages sur le territoire de Lao-Kay.

Ces soldats ayant repoussé les offres d'amnistie des autorités chinoises et les injonctions des autorités françaises à déposer leurs armes, conformément aux traités, on dut les disperser.

Après un violent combat qui eut lieu mercredi 5 janvier, les soldats chinois furent mis en fuite, laissant de nombreux morts et blessés et tous leurs bagages.

Nous avons eu le capitaine Mosse tué et le lieutenant Weiss, le sergent Roedel et deux tirailleurs légèrement blessés.

Le capitaine Mosse appartenait à l'arme de l'infanterie coloniale. Il était âgé de quarante-deux ans et était capitaine depuis le 8 juillet 1904. Il sortait du rang.

Le lieutenant Weiss appartient à la même arme, il est âgé de trente-huit ans et sort aussi du rang.

LES SUPERPHOSPHATES

Une instruction est ouverte à propos d'un accaparement. Un trust aurait réglementé les prix dans le Nord et le reste de la France.

Ces jours derniers a été ouverte une instruction relative à l'accaparement des superphosphates, instruction qui a été confiée à M. Guépet.

Jusqu'à présent, le juge n'a encore entendu que des témoins. Il s'agirait d'établir que dans ces dernières années le prix des superphosphates était passé de 5 francs à 7 fr. 75 le quintal.

Le rapport de M. Poncet, commissaire aux délégations judiciaires, expose qu'un trust des compagnies de superphosphates avait été organisé par la Société de Saint-Gobain, qui aurait groupé autour d'elle de 50 à 60 sociétés.

Ces sociétés auraient même réglementé les prix du produit dans toute la France, maintenant des prix modérés dans le Nord à cause de la concurrence de la Belgique et de l'Allemagne, et élevant les prix dans le Centre et dans l'Ouest.

A cela, la Société de Saint-Gobain a répondu que l'élévation des cours était due à certaines circonstances particulières, notamment à l'augmentation du prix de revient des pyrites et des minerais.

Quoi qu'il en soit, M. Mornet, subrélitut, a pris un réquisitoire d'instance tendant à inculper le directeur commercial de la Société de Saint-Gobain et des courtiers de la Bourse de Commerce ayant pris part à l'organisation du trust.

LE FROID VOICI LE FROID !

Vague d'Amérique, la vague de froid a franchi la Sibérie et va nous atteindre

A Saint-Pétersbourg, il faisait jusqu'ici une température d'une douceur exceptionnelle, lorsque tout à coup, jeudi soir, le thermomètre est tombé à 22° Farenheit. Il fait aujourd'hui 22° centigrades au-dessous du zéro.

Les traîne de l'Occident sont considérablement retardée par la neige.

LE VERGLAS A NEW-YORK

Plus de deux cents personnes tout des chutes graves

Après les tempêtes de neige qui ont sévi sur la ville, le verglas couvre maintenant New-York. L'avant-dernière nuit, les rues présentaient un aspect tout à fait inaccoutumé. De tous côtés, les personnes sortant du travail, marchaient avec précaution, se retenant aux grilles à proximité, ou aux becs de gaz, pendant que d'autres, moins chanceuses, s'abattaient lourdement sur le sol. Pendant la soirée, environ 200 personnes, souffrant de blessures reçues en tombant, furent emmenées à l'hôpital. Un piéton malheureux se fractura le crâne et mourut instantanément.

Les autos eurent de grandes difficultés à mancœuvrer pour avancer, pendant que de nombreux chevaux durent être abattus après s'être brisé les jambes.

LA TEMPÊTE DANS LA MANCHE

Quarante-deux pêcheurs ont péri au large de Whitehead

On annonce de Whitehead que 42 hommes ont péri dans la tempête de neige.

Les équipages des 25 autres bateaux sont maintenant en sûreté après de terribles épreuves où ont été déployées des merveilles de courage et de sang-froid.

LE FROID EN ESPAGNE

Dans la province des Asturies, les loups ravagent les villages. Le port du Ferrol est gelé

Le Nord-Ouest de l'Espagne, après l'inondation, souffre maintenant d'une vague de froid qui a passé sur les Asturies.

Dans cette province, notamment, des légions de loups ont saccagé les villages et tué de nombreux bestiaux.

Le port de Ferrol est gelé et les marins des petits bateaux de pêche eurent à briser la glace du port pour mettre à la voile.

Les Ouvriers Belges TRAVAILLANT EN FRANCE

Les droits de douanes à la frontière

La Belgique s'émeut et demande un adoucissement au taxte voté par la Chambre

Dès la rentrée de la Chambre, M. Debreuine, député socialiste de Courtrai, interpellera le ministre des affaires étrangères sur les mesures qu'il a prises pour sauvegarder les intérêts des ouvriers belges travaillant en France et qu'on considère comme sérieusement menacés par la taxe frappant les industriels employant plus de cinq ouvriers étrangers.

D'autre part, les protestations continuent dans la presse belge contre le nouveau tarif douanier voté par la Chambre française. Le Conseil supérieur de l'industrie et du commerce vu être réuni prochainement pour étudier la situation de fait. On espère en Belgique que le tarif français s'adoucira comme modéré qu'a voulu le dire le ministre du commerce de France, lors du vote sur l'ensemble, et certaines associations industrielles et commerciales belges se proposent de créer un mouvement pour inviter le gouvernement de Bruxelles à se mettre en rapport à ce sujet avec le gouvernement de Paris, dans l'espoir que le Sénat français apportera de sérieux adoucissements au tarif voté par la Chambre. De divers côtés on prétend déjà d'user de représailles et notamment de frapper d'une taxe les industriels belges, entre nombreux dans la région frontière, qui emploient des ouvriers français ; mais l'opinion prévaut que les représailles compromettraient une mauvaise tactique et qu'il vaut mieux obtenir satisfaction par des négociations directes avec le gouvernement français avant que le Sénat ait voté définitivement prononcé sur le nouveau tarif douanier.

Des cambrioleurs enlèvent 125.000 francs chez un agent de change de Liège

Un important cambriolage a été commis dans la nuit de jeudi à vendredi chez M. Emile Merck, agent de change, habitant rue du Pont-d'Avroy, à Liège.

En ouvrant hier matin ses bureaux, qui occupent le rez-de-chaussée, l'agent de change a constaté que des voleurs s'y étaient introduits et avaient éventré le coffre-fort.

Les cambrioleurs ont emporté de l'argent et des titres pour une somme d'environ 125.000 francs.

On est sur la piste des voleurs.

LE MOUVEMENT SYNDICALISTE

Les commis épiciers

Les commis-épiciers ont décidé de recommencer leurs manifestations dimanche prochain. En attendant, ils ont fait placarder sur les murs de la Bourse du travail des affiches où, pour se venger des patrons qui leur résistent, ils disent :

PUBLIC, ON TE VOLE !

Nous avertissons le public que dans les maisons d'épicerie, beaucoup d'articles de première nécessité sont vendus à différents prix, quoique étant de même qualité.

En voici quelques-uns :

Pétrole : le litre, 0 fr. 50 et 0 fr. 60, même qualité.

Spiritueux : Rhums, cognacs, marcs, etc., etc., le prix le plus bas est de même qualité que le prix moyen.

Huile : 0 fr. 90, 1 franc, 1 fr. 20 sont souvent de même qualité.

Beurre : La même motte sert à faire différents prix.

Café : la même qualité sert à remplir deux ou trois tiroirs de prix différents.

Quant aux maisons qui distribuent des primes, que le public sache bien qu'il les paie partiellement de leur valeur.

Quand dans une maison, on vous demandera un autre de moins, ce vous sera en avoir aimé, — non-dans de même qualité — au moins deux.

Ces maisons donnent à leurs employés la vente des articles de marque, afin d'avoir plus de bénéfices.

Public, ne t'en mêle pas !

A toi de juger ce qui te reste à faire.

LE COMITÉ D'ENTENTE.

La succession de Léopold II

Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet de la succession du roi Léopold. On assure que les recherches faites et les vues échangées entre les signataires des lamentaires et le conseil des trois princesses, permettraient d'estimer à 50 millions la succession que les filles de Léopold II auraient à recueillir.

Ce chiffre est purement hypothétique, car les recherches sont loin d'être terminées, et il faudrait d'abord pouvoir aux moyens de faire rentrer dans la succession régulière l'actif de différentes fondations créées par le défunt souverain. En tous cas, il n'est question pour l'instant, d'agir par voie de procès contre Mme Delacroix, dite baronne de Vaughan.

Il ne confirme que le roi Albert, qui a été désigné à son tour par Léopold II comme un des administrateurs de la fondation de Cobourg, n'accepte pas cette mission. La dotation de cette fondation de Cobourg est beaucoup plus compliquée qu'elle comprend une fortune considérable dans laquelle figure l'argenterie du souverain défunt et qui est établie non suivant la loi belge, mais la loi saxonne.